

**ARRÊTÉ**  
**portant désignation de la Référente Déontologue de l'Université de Lyon**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 28 bis ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié.

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Pauline LUNAUD, Chargée des affaires juridiques et des marchés publics, est désignée en tant que Référente Déontologue de l'Université de Lyon.

**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission au Rectorat de l'académie de Lyon.

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 26 août 2019



Khaled Bouabdallah

Président de l'Université de Lyon